

BIENFAISANCE.

I.

IL y a environ dix ans qu'un Tailleur de Londres, nommé *Swith*, très-pauvre & sans autre ressource qu'un ami aussi pauvre que lui, appelé *Thoms*, & Tisserand de sa profession, partit pour les Indes Orientales, dans l'espérance d'y améliorer son sort. Il y fit fortune, & épousa une fille riche, qui avoit une sœur aussi opulente; l'une & l'autre voulurent suivre *Swith* dans sa Patrie, lorsqu'il se crut à l'abri de tout événement. Arrivé à Londres, il n'eût pas de peine à se rappeler sa première misère. Cette idée lui retrace l'image de *Thoms*; il vole chez son ami, dont il n'est pas reconnu, & s'informe de lui-même s'il est à son aise, s'il a une maison, s'il est marié. Toutes ses réponses furent négatives, & à chacune, *Swith* fit paroître une joie si vive, que le Tisserand crut avoir affaire à un insensé, ou à un homme opulent qui insultoit à sa misère. Dans peu d'heures il fut détrompé; un

II. Vol.

I

carrosse s'arrête à sa porte , on lui dit d'y monter ; il y monte. On arrive dans une belle maison ; Thoms y reconnoît Swith , qui avoit repris ses anciens habits , & qui lui dit : *Mon ami , quand nous n'avions rien , nous nous consolions ; le premier de nous qui avoit un schelling , le partageoit avec l'autre ; cette maison est à toi , avec tout ce qu'elle contient ; voilà la sœur de ma femme ; elle veut un mari honnête-homme ; elle est riche : je lui ai parlé de toi ; elle consent à te donner la main. Je t'appelois autrefois mon frère ; tu l'es actuellement. Oublions tout , excepté l'amitié qui nous lie , & qui ne finira qu'avec nous.*

I I.

Dans le mois de Novembre de l'année dernière , au village de Roissy , Terre qui appartient à Madame la Marquise de Caraman , une pauvre femme fut pendant deux jours en travail d'enfant. La Sage-Femme désespérant de pouvoir la délivrer , le Bailli de Roissy écrit à Madame de Caraman la situation de cette infortunée. La Marquise reçoit la lettre à deux heures du matin , fait sur le champ atteler quatre chevaux à son car-

J A N V I E R. 1776. 195

rosse , écrit à son Accoucheur de vouloir bien se transporter à Roissy , & ordonne à son Cocher de prendre la poste au Bourget pour arriver plus vite. L'Accoucheur délivre heureusement la femme , qui , sans ce secours & la tendre humanité de Madame la Marquise de Caracoman , étoit en danger de perdre la vie.

A N E C D O T E S.

I.

LE trait suivant fait bien de l'honneur à la modération philosophique de feu l'Abbé de Voisenon. Un Poëte de sa connoissance avoit fait contre lui une Satire , où ses mœurs n'étoient pas plus ménagées que son esprit. Avant de la faire imprimer , il alla trouver l'Abbé de Voisenon même , résolu de la lui montrer , pour savoir ce qu'il en penseroit , & juger de l'effet qu'elle produiroit sur lui. « Il y a , lui dit-il d'un ton » hypocrite , de bien méchantes gens ; » voilà une Satire affreuse qui vient de
I ij

„ me tomber entre les mains , dont tous
 „ les traits me paroissent porter directe-
 „ ment sur vous , quoiqu'on ait laissé le
 „ nom en blanc. L'Auteur m'en est in-
 „ connu ; mais comme on ignore sans
 „ doute notre liaison , on a voulu la sou-
 „ mettre à ma critique avant de la faire
 „ paroître ». Il tire l'écrit de sa poche ,
 & le lui lit effrontément en entier , ap-
 puyant avec complaisance sur les endroits
 les plus forts. L'Abbé de Voisenon l'é-
 coute tranquillement jusqu'à la fin , prit
 ensuite l'Ouvrage pour l'examiner , fit
 l'éloge des meilleurs vers , en critiqua
 quelques autres , & pria le Poëte de lui
 permettre de faire quelques corrections.
 Celui-ci crut qu'il alloit tout au moins jeter
 le papier au feu ; mais l'Abbé s'approche
 de son bureau , corrige une douzaine de
 vers , remplit le blanc de son nom , &
 rend la Satire à l'Auteur , en lui disant
 phlegmatiquement : « à présent , mon
 „ ami , je crois que vous pouvez faire
 „ imprimer cet Ouvrage ; il y avoit quel-
 „ ques incorrections qui auroient pu lui
 „ faire tort : il est rempli de sel & d'es-
 „ prit , & ne peut manquer d'être bien
 „ reçu du public ». Le Poëte Satirique
 fut si frappé de ce sang froid , qu'il dé-

J A N V I E R. 1776. 197
chira son écrit, le brûla, embrassa l'Abbé,
& lui protesta qu'il étoit guéri pour tou-
jours de la démangeaison de faire des
Satires.

I I.

Un jour le Maréchal de Villars voulut
s'emparer du cabinet d'un Avocat pour
le joindre au Conseil de Guerre. *Thierri*,
c'est le nom de l'Avocat, présenta au
Régent ce placet singulier: « M^e Thierri,
» Avocat aux Conseils du Roi, repré-
» sente très-humblement à Votre Altesse
» Royale que M. le Maréchal de Villars,
» n'ayant plus d'ennemis à combattre ni
» de traités de paix à faire, a mis le
» siège devant le cabinet d'un pauvre
» Avocat. Il s'imagine que la place se
» rendra à la première sommation; mais
» le Suppliant a résolu d'attendre le gros
» canon, & ce gros canon, ce sont les
» ordres de Votre Altesse Royale ». Ce
placet fut renvoyé au Maréchal, qui,
l'ayant lu, dit: « allons, il faut lever le
» siège, ce sera le premier que j'aurai
» levé de ma vie ».

I I.

M. de Malézieux disoit un jour à M.
I iij

le Duc d'Orléans , Régent , au sujet d'un traité qu'il venoit de signer , qu'il auroit été à propos d'insérer dans quelque article un mot équivoque qui pût fournir un prétexte pour renouveler la guerre. *Bon !* répondit le Prince , *quand on a de quoi faire la guerre , on ne donneroit pas un sol d'un prétexte.*

I V.

On jouoit au *Pharaon* dans la salle des *Redoutes* à Vienne en Autriche. Un masque , élégamment vêtu , s'approche de la table , y jette un coup d'œil , & dit froidement : *va la banque.* Le Banquier ayant accepté , l'inconnu gagne : le perdant se lève , & veut lui donner les 2000 louis & les sacs. Le masque prend les 2000 louis , & dit à celui qu'il a débanqué : « lorsque j'ai tenté le hasard du jeu , » je n'ai vu que la somme qui étoit sur » la table , & que je retire. Si j'avois » perdu , je ne vous aurois certainement » payé que cela ; ainsi gardez vos sacs , » ils ne sont , ni ne peuvent être à moi ».



A V I S.

I.

Préparation antimoniale de Jacquet.

CETTE préparation approuvée par la Faculté de Médecine de Paris, est un des meilleurs fondans qu'on puisse employer dans le traitement de différentes maladies. Elle est souveraine, sur-tout dans celles qui proviennent de l'épaississement de la lymphe, comme scrophules, lait répandu, maladie de la peau, & particulièrement les dartres qui, se trouvant répercutées, occasionnent les plus grands ravages. La cruelle maladie des nègres, vulgairement appelée *le pian*, ne résiste pas à son efficacité; & c'est d'après les cures les mieux constatées, qu'elle a été envoyée dans les isles pour le compte du Roi, & que MM. les Directeurs de la Compagnie des Indes en ont fait passer dans leurs établissemens.

On trouve la préparation antimoniale chez le sieur Jacquet, ancien Chirurgien de Mgr le Prince de Wirtemberg, rue de Vaugirard, vis-à-vis de l'ancienne Académie de la Guérinière.

I I.

Le sieur Roussel, demeurant à Paris, rue Jean-

I iv

200 MERCURE DE FRANCE.

de l'Epine , chez l'Epicier en gros , la porte co-ohère à côté du Taillandier , au deuxième appartement sur le devant , près de la Grève , donne avis au Public qu'il débite , avec permission , des bagues dont la propriété est de guérir la goutte. Les personnes qui en sont fort affligées doivent porter cette bague avant ou après l'attaque de la goutte ; en la portant toujours au doigt , elle préserve d'apoplexie & de paralysie.

Le prix des bagues montées en or , est de 36 liv. & celles en argent , de 24 l.

Le sieur Roussel coupe les Cors , les guérit avec un peu d'onguent , & coupe les ongles des pieds.

Le prix des boîtes à douze mouches est de 3 liv.

Celui des boîtes à six mouches est 1 l. 10 s.

Il a une pommade pour les hémorroïdes , les soulage & les guérit.

Les pots de pommade sont de 3 liv. & 1 l. 4 s.

Il a une eau pour guérir les brûlures , approuvée par M. le Doyen & Président de la Commission Royale de Médecine.

Le prix des bouteilles est de 3 liv. & de 1 l. 4 s.

I I I.

*Nouvelle Pommade attractive du sieur
Chaumont , Perruquier.*

Cette pommade , dont l'odeur est très-agréable ,

à la propriété de faire tenir les toupets postiches sur la tête sans aucun inconvénient, & de manière qu'ils font allusion à la chevelure la mieux plantée : on s'en sert aussi avec succès pour les per-ruques sujettes à reculer & à se déranger : elle se vend trente sols l'once. Les bâtons sont de deux onces chacun.

Le sieur Chaumont fait aussi des toupets postiches fort commodes pour les personnes qui n'ont plus de cheveux sur la tête, mais qui en ont assez aux faces pour pouvoir être accommodés. Ces nouveaux toupets, étant travaillés sur tresse sur le bord du front, en sont bien plus fins sur la peau ; & afin d'imiter plus parfaitement la nature, ils sont dentelés, de manière à ne laisser appercevoir que des picots sur lesquels une espèce de petits cheveux folets sont placés avec art & si librement, qu'ils en effacent absolument la bordure.

Il demeure rue des Poulies, en entrant à droite par la rue S. Honoré, à Paris.

I V.

Le Trésor de la Bouche.

Le sieur Pierre Bocquillon, Marchand Gantier Parfumeur à Paris, à la Providence, rue St Antoine, entre l'Eglise de St Louis de MM. de Sainte Catherine & la rue Percée, vis-à-vis celle des Ballers, annonce au Public qu'il a été reçu & approuvé à la Commission Royale de Médecine, le 11 Octobre 1773, pour une liqueur nommée *le trésor de la bouche*, dont il est le seul compo-

teur. Ses admirables vertus la font préférer , en lui établissant une très grande réputation. La propriété de sa liqueur est de guérir tous les maux de dents quelque violens qu'ils puissent être, de purger de tout venin , chancre , abcès & ulcère , enfin de préserver la bouche de tout ce qui peut contribuer à gâter les dents ; elle les conserve même quoique gâtées. Cette liqueur a un goût très-agréable. L'Auteur en reçoit tous les jours de nouveaux suffrages par des certificats que lui envoient sans cesse les personnes de la première distinction. L'Auteur a des bouteilles à 10 l. 5 l. 3 l. & 1 l. 4 l. Il donne la manière de s'en servir , signée & paraphée de sa main ; il met son nom de baptême & de famille sur l'étiquette des bouteilles , ainsi que sur le bouchon , marqué de son cachet , & un tableau au dessus de sa porte , pour ne pas se tromper. Il vend aussi le véritable raffetas d'Angleterre , propre pour les coupures & brûlures , approuvé par MM. de la Commission de Médecine , le 31 Juillet 1773. L'Auteur prie de lui affranchir le port des lettres.

NOUVELLES POLITIQUES.

De Constantinople , le 17 Novembre 1775.

L Capitan-Pacha est arrivé hier dans ce Port avec sa flotte , chargée de la principale partie des dépouilles du Chéik - Daher. Ibrahim Schak , principal Ministre de ce dernier , est enchaîné sur un des vaisseaux. On a trouvé en dépôt à Seyde

un grand coffre qui contenoit l'or & les bijoux les plus précieux du Chéik. Ce trésor avoit été le motif le plus pressant de la guerre qu'Aboudaah avoit portée en Syrie.

De Moscou , le 10 Novembre 1775.

L'Impératrice se rendit dernièrement au Sénat pour y faire enregistrer un édit par lequel les Particuliers des Provinces éloignées ne seront plus tenus de venir en cette ville ou à Pétersbourg, pour faire juger leurs procès en dernière instance. Les Gouverneurs particuliers, assistés des Conseils des Provinces, auront à cet égard les droits du Sénat, le dernier appel à l'Impératrice conservé ; mais on ne pourra faire usage de cette voie, qu'au risque d'une punition pour l'appelant, dans le cas où l'Impératrice confirmera la première décision.

De Stockholm , le 4 Décembre 1775.

On écrit d'Upsal qu'un Citoyen vraiment patriotique, qui desire de rester inconnu, promet une médaille d'or à celui qui résoudra, de la manière la plus satisfaisante, la question suivante : *Si les mœurs chrétiennes s'améliorent ou se détruisent parmi les Suédois, & dans le cas de l'amélioration, quelle est la cause de cet état, & qu'elles doivent en être les suites relativement à la société civile ?* Ce Citoyen, en se réservant le droit de prononcer entre les concurrens, a pourvu, en cas qu'il vint à mourir, à ce que le prix ne fût pas moins distribué. Les mémoires doivent être adressés à l'Assesseur Pfeiffer.

I vj

De Lisbonne, le 28 Novembre 1775.

Le sieur Joseph Sesar de Menezes, Gouverneur de Fernambuc (dans le Brésil) a écrit à Sa Majesté qu'à Siara, ville capitale de la Province du même nom, on venoit de perdre un particulier âgé de cent-vingt-quatre ans, nommé André Vidal de Negreiros. Il avoit toujours joui d'une bonne mémoire & de l'usage libre de tous ses sens. Capitaine Supérieur de la ville en 1772, il avoit encore rempli la place de Juge à la satisfaction de tout le monde. Il étoit pere de trente fils & de cinq filles, qui ont eu trente-trois enfans, cinquante-deux petits enfans, quarante-deux enfans de petits enfans, & vingt-six descendans de ces derniers, ce qui faisoit une postérité de cent quatre-vingt-huit personnes, dont cent quarante-neuf vivoient en 1773, n'occupant tous qu'une seule & même maison avec le respectable ayeul commun, qui sans doute avoit donné à sa famille une éducation excellente, principe de cette union patriarcale.

De Malte, le 15 Novembre 1775.

Extrait d'une Lettre de cette Isle.

« Frere François de Ximenes de Texada, est mort le 9 de ce mois, âgé de 72 ans, des suites d'un rhume épidémique négligé, & qui dégénéra en une fluxion de poitrine si sérieuse, que lorsque les Médecins furent appelés, il la déclarerent mortelle. Le Grand - Maître demanda aussi-tôt l'administration des derniers sacrements

» qu'il reçut le 4 & le 6, avec la résignation d'un
 » Religieux voué à la défense du Christianisme.
 » Il avoit été élu Grand-Maître le 28 Janvier
 » 1773.

» Dès que le Grand-Maître fut mort, les yeux
 » de tout le Couvent se tournerent sur le Bailli de
 » Chauvence & sur le Bailli de Rohan; mais le
 » premier ayant déclaré que son âge de soixante-
 » dix-sept ans & les infirmités étoient incompati-
 » bles avec le Magistère; qu'il ne vouloit plus
 » penser qu'à bien mourir, & que le Bailli de Ro-
 » han lui paroissoit le plus digne de remplir la
 » première dignité de l'Ordre, l'élection & la
 » proclamation de ce dernier furent faites d'un
 » vœu unanime & d'une manière si flatteuse qu'on
 » en trouveroit peu d'exemples dans les annales
 » de l'Ordre. Les transports de joie avec laquelle
 » les Maltois apprirent cette élection, en démon-
 » trèrent la sagesse ».

De Venise, le 16 Décembre 1775.

Le Gouvernement a fait proclamer un ordre
 général à tous les Couvens de la République, de
 fournir un état détaillé des dixmes qui leur ont
 été accordées par Sixte V, & des différentes
 charges qu'ils doivent payer annuellement; com-
 me aussi la liste des Religieux qui sont sortis de
 Religion, de ceux qui ont pris l'habit ecclésiasti-
 que, & de ceux qui ont quitté les domaines de la
 République depuis l'édit de 1768, en spécifiant le
 nombre de ces derniers.

De Londres, le 29 Décembre 1775

Le Lord Germaine reçut, il y a trois jours, des lettres du Major-Général Carleton, datées de Montréal, le 5 Novembre, qui portent que cet Officier n'ayant pu rassembler des forces sur lesquelles il pût compter pour secourir Saint-Jean, les Rebelles avoient profité de la défection de l'ordre le plus vil des Canadiens, pour accélérer l'exécution de leur entreprise; que les Forts de Chambly & de Saint-Jean, sur la rivière de Richelieu, après avoir arrêté les progrès des Insurgens pendant plus de deux mois, se sont rendus; & que les garnisons ont été faites prisonnières de guerre par une capitulation.

On a appris depuis, par un vaisseau arrivé de Quebec à Bristol, que Montréal avoit capitulé le 12 Novembre, & que les vainqueurs avoient aussi-tôt publié un manifeste, dans lequel ils ont déclaré que tout Canadien resteroit en possession de ses biens. Une lettre du Lieutenant-Gouverneur Cramahé, datée de Quebec le 9 du même mois, donne lieu de croire qu'un détachement d'Américains, commandé par un nommé Arnold, est entré dans la Province par la rivière de Chaudière, & qu'une partie de ce détachement est actuellement postée à la pointe de Lévi, vis-à-vis de Quebec, attendant la jonction du Général Montgommery. Des lettres du Général Carleton, apportées ici le 25 par le sieur Pringle, Lieutenant de vaisseau de Sa Majesté, & datées du 18 Novembre, rassurent encore sur le sort de cette capitale. Ce Général mande au Ministère qu'il étoit rentré à Quebec à la tête de douze cens hommes,

y compris un grand nombre de Canadiens sur lesquels, à la vérité, il ne paroît pas faire un grand fond; qu'il avoit toutes les provisions nécessaires, même du bois pour cinq mois, & qu'il se flattoit de se soutenir contre les entreprises des ennemis jusqu'à ce qu'il eut reçu des secours d'Angleterre, qu'il attendoit avec impatience. Il confirme par cette lettre l'abandon qu'il a été forcé de faire de Montréal, attendu qu'avec tous les efforts de la Noblesse & du Clergé du Pays, combinés avec lui, il n'avoit pu contraindre le Peuple à le seconder en prenant les armes.

On a appris que les Américains s'étoient emparés en dernier lieu d'un bâtiment marchand Anglois, qui portoit à Boston quatre cents barrils de poudre à canon, un mortier & quelques petits canons. Ce bâtiment, qui faisoit partie d'un convoi entré heureusement dans le Port, manœuvra de façon qu'il n'y entra point comme les autres, & qu'on soupçonne le Capitaine & l'équipage d'avoir, pour ainsi dire, livré leur bâtiment à l'ennemi à la vue de la côte.

De Paris, le 1 Janvier 1776.

On écrit de Vienne en Dauphiné, que malgré la découverte qui avoit été faite à peu de distance & au midi de la ville en 1773, d'un morceau de mosaïque de la plus précieuse antiquité, on paroïssoit ne plus s'occuper de la recherche de ces monumens, lorsque la protection particulière que l'Intendant de la Province accorde aux Arts, a déterminé le sieur Schneider, Peintre & Professeur de l'Ecole gratuite de Dessin au Collège

royal de la ville , à continuer les fouilles au même lieu où le morceau de mosaïque avoit été trouvé. Les travaux de cet Artiste lui ont procuré plusieurs blocs de marbre-curieux par leur grosseur & leur sculpture , & la rencontre d'une mosaïque plus grande & plus variée dans son dessin que la première. Dans l'espace de trente-quatre pieds de longueur sur vingt quatre de largeur , ce pavé offre au milieu un tableau où l'on distingue trois femmes dont une est à demie nue , effrayées toutes trois & paroissant fuir devant un soldat qui les poursuit armé d'une lance. Au-dessus est un rempart sur lequel on voit une tente & deux autres guerriers , dont l'un semble donner l'ordre d'arrêter les femmes & l'autre sonne de la trompette. Ces figures , de grandeur naturelle , sont vêtues à la Grecque. Ce tableau étoit surmonté par cinq médaillons représentant l'un la tête de Méduse , & les autres les quatre saisons avec leurs attributs particuliers. Le reste de ce riche pavé étoit composé de vingt-six compartimens d'une forme alternativement quarrée & circulaire , le tout terminé par une bordure de bon goût.

Le sieur Schneider , à l'aide d'une méthode de son invention, est parvenu à lever cette mosaïque intéressante pour les Arts , & à la faire transporter au collège dans la salle de dessin , où elle forme un genre de décoration fort rare.

En poursuivant sa fouille avec une ardeur qu'augmentoît son succès , il a trouvé un second pavé en mastic Romain , blanc , parsemé de fragmens des marbres les plus rares & jetés comme au hasard , le tout poli & formant un bel effet & un corps très-dur. Cette espèce de marbre

a été aussi déposée au même Collège. La décomposition analytique d'un morceau de ce marbre factice, pourroit être fort utile à l'industrie de nos Stucateurs modernes.

P R É S E N T A T I O N S .

Le 24 décembre, le baron de Navailles Poiy-ferré, chevalier d'honneur au Parlement de Navarre, eut l'honneur d'être présenté à Sa Majesté par le Garde des Sceaux, & lui faire les remerciemens de cette Compagnie sur sa réintégration.

Le 26, les Députés de la ville de Rouen eurent une audience du Roi. Ils furent présentés à Sa Majesté par le maréchal-duc d'Harcourt, gouverneur de la province de Normandie, & par le sieur Bertin, ministre, ayant le département de la province. Ils furent conduits à l'audience de Sa Majesté par le sieur de Nantouillet, maître des cérémonies, & par le sieur de Watronville, aide des cérémonies.

Le 27, le sieur Brunyer, ancien médecin des camps & armées du Roi, ci devant premier médecin de l'hôpital militaire de Metz, médecin de la charité royale de Saint-Germain en-Laye, nommé médecin-consultant de Monsieur, a eu l'honneur de lui être présenté par le marquis de Noailles, premier gentilhomme de la chambre de ce Prince, & par le sieur Lieutaud, premier médecin du Roi.

216 MERCURE DE FRANCE.

Les Etats de la Souveraineté de Béarn, qui n'avoient pas rendu l'hommage & fait le serment de fidélité qu'ils doivent au Roi à son avènement à la couronne, s'acquitterent de ce devoir le 31 du mois dernier, suivant la formule & le privilège particulier à cette Province. Leurs Députés furent conduits à l'audience par le marquis de Dreux, grand-maître des cérémonies, par le sieur de Nantouillet, maître des cérémonies, & par le sieur de Watronville, aide des cérémonies, & présentés à Sa Majesté par le duc de Grammont, gouverneur de la Province, & par le sieur de Malesherbes, ministre & secrétaire d'Etat. La députation étoit composée de l'évêque de Lescar, qui porta la parole, du baron de Navailles Poyferre, baron de Miossens & chevalier d'honneur au Parlement de Navarre; du vicomte de Navailles, baron de Mirepex; du baron de Livron, brigadier des armées du Roi, & major-général des Carabiniers, députés de la Noblesse; du sieur de Caubios, lieutenant de maire de Morlaix; du sieur de Vegnier, lieutenant de maire de Pau; du sieur de la Ferrère, lieutenant de maire de Navarreins, & du sieur de Disle, maire de Couches, députés du Tiers-Etat; du baron de Sus, syndic général d'Epée, & du sieur de Vitau, secrétaire-général des Etats de Béarn. Ils prêterent serment de fidélité au Roi, qui s'est engagé avec bonté à maintenir leurs privilèges. Ils ont été ensuite admis aux audiences de la Reine, de Monsieur, de Madame, de Monseigneur le comte d'Artois, de Madame la comtesse d'Artois, de Madame Elisabeth, & de Mesdames Adélaïde, Victoire & Sophie de France, qui ont bien voulu les recevoir avec la même bonté, & témoigner leur satisfac-

tion des harangues qui leur furent prononcées par l'évêque de Lescar.

Le 7 du même mois, la marquise de Sainte-Croix a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille royale, par la marquise des Écotois.

Le bailli de Saint-Simon, ambassadeur de Malte, en habit de cérémonie de l'ordre, eût une audience particulière de Leurs Majestés, dans laquelle il remit une notification de la mort de dom François Ximenes, Grand-Maître de la Religion de Malte, & fit part en même temps à Leurs Majestés, de l'avènement du bailli de Rohan au Magistère. Le bailli de Saint-Simon, accompagné d'environ soixante Chevaliers de l'ordre, fut conduit à cette audience & à celle de la Famille royale par le sieur la Live de la Briche, introducteur des Ambassadeurs : le sieur de Sequeville, secrétaire ordinaire du Roi à la conduite des Ambassadeurs, marchoit à la tête des Chevaliers de l'Ordre.

Le même jour, le baron de Boden, ministre plénipotentiaire du Landgrave de Hesse-Cassel, eut une audience particulière de Leurs Majestés, dans laquelle il présenta ses lettres de créance : il fut conduit à cette audience & à celle de la Famille royale, par le sieur la Live de la Briche, introducteur des Ambassadeurs : le sieur de Sequeville, secrétaire ordinaire du Roi à la conduite des Ambassadeurs, précédoit.

NOMINATIONS.

Le Roi vient d'accorder l'abbaye de Mazan, ordre de Cîteaux, diocèse de Vivier, à l'Evêque de Sisteron; celle de Saint-Sever-Cap, ordre de Saint-Benoît, diocèse d'Aire, à l'Evêque de Bayonne; celle de Montbenoît, ordre de Saint-Augustin, diocèse de Belançon, à l'Abbé de Saint-Bern, aumônier de la Reine; celle d'Escommes, même ordre, diocèse de Soissons, à l'abbé Deshaïses, vicaire-général d'Alby, Secrétaire d'ambassade à Rome; celle de Landais ordre de Cîteaux, diocèse de Bourges, à l'Abbé de Seguiran, vicaire-général de Narbonne; celle de Doudauville, ordre de Saint-Augustin, diocèse de Boulogne, à l'Abbé de Lançac, aumônier de Madame Victoire.

Sa Majesté a aussi accordé le Prieuré de Sainte Celine, ordre de St-Benoît, diocèse de Meaux, à l'abbé de Chauvigny de Blot, vicaire-général de Noyon; celui de Compriant, ordre de Saint-Augustin, diocèse de Bordeaux, à l'abbé Gourcy, vicaire-général dudit diocèse; celui de Quinquenevad, même ordre, diocèse de Nantes, à l'abbé de Rochemaure, vicaire-général de Montpélier; & celui de Friardel, même ordre, diocèse de Lisieux, à l'abbé de Cambon, vicaire-général de Toulouse.

Le 9 janvier, l'Evêque de Séez a prêté serment de fidélité au Roi, pendant la messe de Sa Majesté.

M O R T S.

L'ancien évêque de Fréjus, Martin du Bellay, abbé commendataire de l'abbaye royale du Mont-Saint-Quentin, ordre de Saint Benoît, diocèse de Noyon, prieur commendataire de la Ste-Trinité de Combourg, ordre de Saint Benoît, diocèse de Saint Malo, est mort à Paris le 19 du mois dernier, âgé de 73 ans passés.

Louise de Mailly, veuve en premières nôtces du sieur Charles de Fouju, marquis d'Escures, & en secondes, du sieur Jacques de Clairambeaud, marquis de Vendeuil, lieutenant-général des armées du Roi, est morte en son château de Dieu-Donne, en Beauvoisis, le 16 du même mois, âgée de 82 ans.

Marie-Anne-Charlotte de Rabodanges, ancienne abbesse de l'abbaye d'Estival en Charny, diocèse du Mans, est morte à Paris, au convent du Précieux-Sang, le 29 du mois dernier, âgée de 75 ans.

L O T E R I E.

Le tirage de la loterie de l'Ecole royale militaire s'est fait le 5 Janvier. Les numéros sortis de la roue de fortune sont 44, 37, 59, 88, 61. Le prochain tirage se fera le 5 Février.

T A B L E.

P IECES FUGITIVES en vers & en prose, page 5	
Le Songe de Properce,	<i>ibid.</i>
L'Homme, ode,	8
Le sacrifice d'Abraham,	14
L'homme & le ver de terre,	28
L'Enfant & le château de cartes,	29
Les Instrumens,	30
Agathe,	32
Erine & son chien,	41
L'Hiver,	46
L'Angleterre,	47
Madrigal à M ^{de} la Marquise de ***.	49
Pensées diverses,	<i>ibid.</i>
Explication des Enigmes & Logogryphes,	57
ENIGMES,	<i>ibid.</i>
LOGOGYPHES,	61
NOUVELLES LITTÉRAIRES,	62
Introduction à l'histoire naturelle & à la géo- graphie physique de l'Espagne,	<i>ibid.</i>
Introduction aux Langues,	69
Essai sur l'histoire nat. de l'Isle St Domingue,	70
Abrégé élémentaire de la géographie univer- selle de l'Italie,	78
Le nouvel Archiviste,	81
Lecture pour les enfans,	85
Henriette Wyndham,	<i>ibid.</i>
Système physique & moral de la femme,	97
Traité de la connoissance générale des grains,	100
Examen critique des anciens Histor. d'Alexan- dre-le-Grand,	102

Essai sur le rétablissement de l'ancienne forme	
de Gouvernement de Pologne,	110
Histoire des révolutions de Pologne,	115
Traité de l'apoplexie,	116
Etrennes de la Noblesse,	119
Les inconvéniens des droits féodaux,	120
Traité de la dysenterie,	121
Lettres sur les affaires présentes,	122
Répertoire universel de Jurisprudence,	125
Précis du droit des gens,	<i>ibid.</i>
La recherche du bonheur,	128
Sermon sur les devoirs des Sujets envers leur	
Souverain,	130
Antilogies & fragmens philosophiques,	132
Le Citoyen Philosophe,	134
Richesse du Roi de France,	136
Plan pour amortir les dettes de l'Etat,	137
Pensées & réflexions sur les hommes,	138
Journal historique & politique,	140
Almanach Royal,	151
Calendrier des anecdotes,	<i>ibid.</i>
————— intéressant,	152
Les spectacles de Paris,	<i>ibid.</i>
————— des Foires,	153
Almanach des enfans,	154
Lettre d'un pere de famille,	<i>ibid.</i>
ACADÉMIES. Lyon,	156
————— Royale d'Ecriture,	164
SPECTACLES. Opéra,	166
Comédie Française,	167
Comédie Italienne,	168
ARTS. Gravures,	171
Sculpture,	<i>ibid.</i>
Musique.	172
Architecture,	176

216 MERCURE DE FRANCE.

Mém. pour empêcher les incendies ,	178
A M, Rigoley , baron d'Ogny ,	183
Remarques sur le fond de la mer ,	<i>ibid.</i>
Lettre de M. l'Abbé de Reyrac ,	185
Lettre d'une assemblée d'Officiers à M. le Chev. de Juilly ,	187
Lettre du sieur Joseph Duplain à M. d'Alem- bert ,	191
Bienfaisance.	193
Anecdotes.	195
Avis ,	199
Nouvelles politiques ;	202
Présentations ,	209
Nominations ,	212
Morts ,	213
Loterie ,	<i>ibid.</i>

A P P R O B A T I O N .

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux ;
le Mercure de Janvier 1776, second volume.
Je n'y ai rien trouvé qui doive en empêcher
l'impression.

A Paris, ce 17 Janvier 1776.

DE SANCY.

De l'Imp. de M. LAMBERT, rue de la Harpe
près Saint Côme.